



Frédéric COMA

NOTAIRE

Successeur de Maîtres LOCQUENEUX, BAZUS et VAUR

4 Avenue de la Gare
65190 TOURNAY
Tél. : 05 62 35 75 49
Fax : 05 62 35 23 91

Etude ouverte du lundi au
vendredi de 9H à 12H et de
14H à 18H ainsi que le
samedi sur rendez-vous
uniquement

Dossier suivi par
VALERIE CAILLEAUX

VENTE LAFORGUE/DELAGE
6736/CV/

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE :

Maître Frédéric COMA, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à
TOURNAY, 4 Avenue de la Gare

ATTESTE avoir établi le compromis de vente du bien ci-après désigné,

Par :

Madame Etiennette Marthe MENGELLE, retraitée, demeurant à
MASCARAS (65190).

Veuve de Monsieur Yves François LAFORGUE et non remariée.

Au profit de :

Monsieur Jean-Michel Thierry DELAGE, Informaticien, et Madame
Véronique Marie-Christine ROSIER, sans profession, son épouse, demeurant
ensemble à AUREILHAN (65800), 14 rue Jean-François Millet.

DESIGNATION

A MASCARAS (HAUTES-PYRÉNÉES) 65190, 33, Route de Toulouse,

Une maison à usage d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : une grande salle à manger, une chambre, à l'arrière dans l'appenti, une chambre, une salle de bains avec WC, une grande cuisine avec chauffage au fuel (2003)
- au premier étage : 100 m² habitable à aménager, toiture neuve (2000) et sept fenêtres.
- dépendances, garage, abri de jardin et cellier

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	352	Lespiet	00ha 06a 22ca

A	51	33 route de Toulouse	00ha 08a 46ca
A	52	Lespiet	00ha 26a 10ca

Total surface : **00ha 40a 78ca**

L'ACQUEREUR sera propriétaire du bien ci-dessus désigné à compter du jour de la réalisation de la vente par acte authentique.

Il en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du même jour, ledit bien étant vendu libre de toute location, habitation ou occupation quelconque.

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de **CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS (178.000,00 EUR)** qui sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Précision étant ici faite qu'il y a lieu d'ajouter la commission d'agence d'un montant de sept mille euros (7.000,00 Euros TTC)

- Organisme prêteur : tous organismes
- Montant maximum de la somme empruntée : **CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR)**
- Durée de remboursement : 20 ans
- Taux nominal d'intérêt maximum : 4,40 % l'an (hors assurances)
- Garanties offertes : privilège de prêteur de deniers avec ou sans hypothèque conventionnelle complémentaire.

En conséquence, le compromis est soumis en faveur de **L'ACQUEREUR** et dans son intérêt exclusif, à la condition suspensive de l'obtention d'un crédit aux conditions sus-énoncées.

En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard le : 15 août 2007 par le ministère de Maître Frédéric COMA, Notaire à TOURNAY, moyennant le paiement du prix et des frais par chèque de banque à l'ordre du rédacteur.

Les frais de la vente s'élèveront à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), sauf à parfaire ou à diminuer, en ce non compris les frais d'un éventuel emprunt.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A TOURNAY
Le 25 Mai 2007.

